

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération de rénovation urbaine du quartier des Grésilles - Dijon Habitat - Déconstruction de l'immeuble Réaumur - Autorisation de la Ville

Monsieur Pian au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°4 à la convention de rénovation urbaine d'agglomération. En ce qui concerne les Grésilles, ce dernier portait essentiellement sur le traitement du secteur « Boutaric / Réaumur » dans la continuité du projet de rénovation urbaine mené sur ce quartier depuis 2003.

Dans ce cadre là, il est prévu la démolition de l'immeuble Réaumur, 147 logements, en juin 2016.

L'opération de démolition nécessite le relogement des 86 locataires actuels. Un accompagnement individualisé sera mis en place pour assurer le relogement des ménages. Cette mission sera assurée en interne par Dijon Habitat qui prendra à sa charge l'ensemble des frais de déménagement.

De plus, Dijon Habitat a entrepris les démarches auprès de Logilia afin de permettre le remboursement anticipé des prêts restant dus attachés à cette opération, soit 47 897,13 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à Dijon Habitat pour que ce dernier engage les démarches permettant d'obtenir, auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, un arrêté de déconstruction de l'immeuble Réaumur ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces dispositions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ